



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 11908

Texte de la question

M Roland Vuillaume expose a M le ministre de l'agriculture et de la foret que les maisons familiales et instituts ruraux de Franche-Comte ont constate, a l'issue du dernier Conseil national de l'enseignement agricole tenu le 8 fevrier dernier, qu'un seul dossier de proposition d'ouverture nouvelle (Les Fins) avait ete soumis a ce conseil sur huit proposes par la region : Fougerolles (trois), Vercel, Aillevillers, Belleherbe, Les Fins et Chargey-les-Gray. Malheureusement la Franche-Comte est le reflet d'une situation nationale. Les organismes interesses regrettent que l'administration ait refuse le debat sur les dossiers qui n'avaient pas ete retenus par elle seule. De meme, les maisons familiales deplorent qu'elles en soient reduites a la seule preparation au CAPA, alors que leurs competences pourraient les conduire a des formations de niveau IV. A cet egard, elles estiment d'ailleurs que les associations et les partenaires locaux ne beneficent pas de la consideration qu'ils seraient en droit d'attendre de la direction generale de l'enseignement et de la recherche de son ministere. Il lui demande que soient pris en compte les projets des associations de base qui veulent repondre aux besoins de leur milieu et contribuer a l'avenir de celui-ci. A l'heure de la decentralisation, il n'apparait pas normal que l'administration centrale arbitre et tranche sans meme debattre avec les instances de concertation reconnues.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la foret fait savoir a l'honorable parlementaire qu'il n'a jamais ete dans les attributions du conseil national de l'enseignement agricole de choisir parmi la totalite des demandes de modifications de structures pedagogiques emanant des etablissements d'enseignement agricole. Il precise que c'est a l'administration centrale du ministere de l'agriculture et de la foret qu'il revient d'etablir des listes de propositions a soumettre pour avis a ce conseil sur la base, d'une part, des priorites definies par les directeurs regionaux de l'agriculture et de la foret apres consultation des organisations representant les parties concernees au plan regional et, d'autre part, des moyens disponibles ; ces moyens etant limites, il a fallu faire des choix. Le ministre fait observer que, malgre la baisse enregistree dans les effectifs accueillis par les etablissements affilies a l'union nationale des maisons familiales rurales d'education et d'orientation et le nombre parfois extremement faible de jeunes dans certaines sections, il a demande a ses services de proposer au CNEA, reuni le 8 fevrier 1989, d'ouvrir dix-huit formations nouvelles dans ce etablissements. Ces formations seront mises effectivement en place a la prochaine rentree. Enfin, le ministre tient a rappeler son attachement a la concertation, et informe l'honorable parlementaire que le CNEA a approuve sans opposition, le 5 avril 1989, le projet de decret instituant les comites regionaux de l'enseignement agricole. Ces instances, indispensables a la concertation, seront en place dans l'annee scolaire prochaine, et seront consultees pour la preparation des modifications des structures pedagogiques de l'annee suivante.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11908

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1845